

9 janvier 1733, 9 janvier - Contrat de mariage
entre Jean Fabry et Sebastienne Mangin, veuve de Charles Arsilly

Du neuvieme janvier milnsept cent trente trois a hesse a la requisition des parties et de leurs consentement (...)

Pardevant le soussigné procureur fiscal des Terre et Seigneurie de hesse le Tabellion des baronniers de Lorquin et St George les temoins en bas nommés comparurent personnellement et volontairement, Jean fabry Jeune fils majeur demeurant audit hesse assisté de nicolas fabry et de Jeanne Kleine ses pere et mere demeurant audit lieu dune part et Sebastienne Mangin Veuve de feu Charles Arsilly vivant meunier es moulin dudit lieu icelle residant comme y ayant ses droits (...) assistée de Dominique Mesché son gendre et de Pierre Mengin son frere demeurant audit lieu de hesse d'autre part

Lesquels jean fabry et Sebastienne Mangin ont fait les conventions matrimoniales telles quelles suivent avec promesse de les suivre et executer chacun a leur (...)

quils promettent de se fiancer et epouser anfan de notre mere la Ste Eglise le plutot que - - (?) faire se pourra si Dieu (...)

que comme la future epouse a quattre enfants actuellement a sa charge ils seront nourris, elevés, entretenus et pourvûs aux frais de la communauté future et suivant les forces ensemble des futurs pourquoy il est convenu que si la future epouse venoit a deceder avant ledit futur espoux (...)

(...)